



RÉGION
NORMANDIE

LE PRÉSIDENT

MONSIEUR PIERRE-ANDRE DURAND
PREFET DE REGION NORMANDIE
PREFECTURE DE REGION
7 PLACE DE LA MADELEINE
CS 16036
76036 ROUEN CEDEX

Objet du dossier : suites de l'incident Lubrizol/NL
du 26 septembre 2019

Votre dossier n° / D20-11360

Caen, le

Monsieur le Préfet de Région,

Le vendredi 25 octobre 2019, un mois après l'incendie de Lubrizol/Normandie Logistique, vous assistiez, aux côtés du Premier Ministre et de la Ministre de la transition écologique et solidaire, à la signature des deux conventions d'indemnisation par Lubrizol, des agriculteurs d'une part, et des commerçants, entreprises et collectivités, d'autre part.

En effet, afin de réparer au plus vite les conséquences de cet incendie, et sans préjudice d'éventuels contentieux, Lubrizol décidait la mise en place de ces fonds de solidarité.

Ainsi, le PDG monde de Lubrizol, Eric Schnur, accompagné du président du groupe en France, Frédéric Henry, signait une convention avec le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) et la société spécialisée en responsabilité civile des entreprises, Exetech, afin de procéder à l'indemnisation des agriculteurs touchés, avant que les responsabilités judiciaires ne soient établies. De même, l'entreprise américaine signait une convention avec la Caisse des dépôts et consignations en direction des commerçants, des entreprises et des collectivités.

Si l'Etat n'était pas signataire de ces conventions, le Premier Ministre estimait pourtant ce jour-là que les indemnisations pour pertes de revenus des agriculteurs étaient de l'ordre de 5 à 6 M€ et saluait l'engagement de Lubrizol à les régler au fur et à mesure du préjudice établi, rappelant que la société, en sa qualité de site Seveso seuil haut, était responsable de l'ensemble des dommages causés par les produits présents à l'intérieur de son site.

Un an après cet accident majeur, il me semble important de tirer un bilan de ces indemnisations et ce d'autant plus que la « transparence », sur laquelle vous vous étiez pourtant engagé, n'apparaît pas totale. En effet, sauf erreur de ma part, les chiffres connus à ce jour ne concernent que le seul nombre de dossiers ouverts. Les derniers en ma possession sont ceux que vous indiquiez, le 10 juillet dernier, lors de la 8^{ème} réunion du Comité de « Transparence et de Dialogue », de 1709 au total, répartis entre 1160 sur le fond d'indemnisation agricole et 549 sur celui des commerçants, entreprises et collectivités.

REGION NORMANDIE

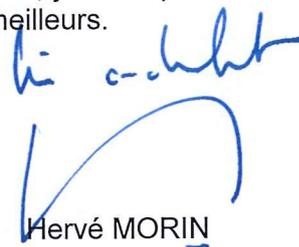
ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



Aucune autre information n'a été transmise notamment d'ordre financier. Ce qui, vous en conviendrez Monsieur le Préfet, n'est pas satisfaisant au regard des engagements pris tant par Lubrizol que par l'Etat. Le Premier Ministre ne déclarait-il pas lors le 25 octobre 2019 : "Nous serons extrêmement vigilants à ce que l'indemnisation soit complète, à ce qu'elle soit rapide, à ce qu'elle soit à la hauteur des attentes légitimes des acteurs" ?

Or, si je me permets d'insister auprès de vous pour que ces éléments soient connus, c'est précisément parce que des associations de victimes m'alertent sur la difficulté d'obtenir ces informations essentielles qui, à mon sens, doivent être partagées. Dès lors que tout le monde a fait le « boulot », aucune raison de le cacher !

Vous remerciant par avance de m'indiquer la suite que vous entendez donner, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Hervé MORIN